

Garanties Professionnelles Sages-Femmes

Responsabilité Civile

Une couverture adaptée pour faire face aux risques encourus dans l'exercice de votre activité.

Franchise prise en charge intégralement par l'AIAS à hauteur de 155 €.

Protection juridique

Un accompagnement juridique pour les litiges de votre vie professionnelle.

Inclus Capital Main Active

Une garantie accident corporel innovante incluse dans votre cotisation d'affiliation à l'AIAS.

Inclus Assistance psychologique

Un soutien en cas d'évènement traumatisant dans le cadre de la vie professionnelle ou privée.

Cotisations annuelles 2026 - Adhérent UNSSF

	Salarié	Libéral
Cotisation d'affiliation à l'Association AIAS	14 € / an +	14 € / an +
Contribution pour le Fonds de garantie	/ +	15 € / an +
Responsabilité Civile Protection Juridique	135 € / an [11,25 €/mois]	321 € / an [26,75 €/mois]
	OU	OU
Responsabilité Civile Protection Juridique Echographies	135 € / an [11,25 €/mois]	3 435 € / an [286,25 €/mois]

Accouchement en plateau technique,
sage-Femme salariée souhaitant une protection juridique seule,
étudiant sage-Femme, nous consulter

Modalités d'adhésion

- ▶ Cotisation due pour l'année civile et payable d'avance annuellement (pour une adhésion en cours d'année, montant des garanties RC et PJ calculé au prorata).
- ▶ Prise d'effet des garanties : le 1er jour du mois suivant la réception de la demande d'adhésion.
- ▶ Renouvellement : chaque année civile par tacite reconduction sauf dénonciation par lettre recommandée 2 mois avant l'échéance (31/12).



Pour les sages-femmes Salariées du secteur public ou privé Libérales

Pour en savoir plus

Consultez notre site web

www.ias.fr

Contactez-nous

Téléphone : 04 50 45 10 78 - Email : contact@ias.fr

**Les garanties de l'AIAS s'adressent également
aux professionnels du paramédical et du social.**

Parlez-en autour de vous !

**Association Interprofessionnelle des
Acteurs du Soin et du Social**

30 route des Creusettes
74330 POISY



L'AIAS est mandataire d'assurance immatriculé au registre de l'ORIAS sous le n°21007604 (www.orias.fr). Responsabilité Civile Professionnelle et garantie financière conformes aux articles L512-6 et L512.7 du Code des Assurances. Activité exercée sous le contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09 (www.acpr.banque-france.fr).

Contrats collectifs souscrits pour le compte des membres de l'AIAS auprès de Relyens Mutual Insurance pour les garanties Responsabilité Civile, Protection Juridique, Capital Main Active, d'Inter Mutuelles Assistance (IMA) pour la garantie Assistance Psychologique et auprès de la Mutuelle Interprofessionnelle des Professions du Soin et du Social (MIPS) pour les actions de prévention.

Les Documents d'Information sur les Produits d'assurance (IPID) et les notices d'information des contrats sont disponibles sur simple demande auprès de l'AIAS ou sur le site www.ias.fr